

S'LO



## DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le  
Conseil Communautaire  
Article L 5211-9 du CGCT

DP 35\_23

**Objet :** Attribution du marché de travaux « Aménagement des nouveaux locaux de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes - Lot n°2 : Renforcement structure bois / Lot n°8 : Serrurerie  
Marché n°T-PA-2023-07

### Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique prévoyant la passation d'un marché public selon une procédure adaptée ;

Vu la délibération n° DEL2023\_61 en date du 27 avril 2023 modifiant les délégations accordées par le Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, donnant délégation du conseil communautaire au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de maîtrise d'œuvre, d'études, de prestations intellectuelles, de fournitures, de services et de travaux d'un montant inférieur ou égal à 215 000 € HT ainsi que tous leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire DEL2023\_15 du 23 Mars 2023 déclarant infructueux en raison d'absence d'offre, les lots n° 02 et 08 du marché de travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la Communauté de Communes de Cluses Arve et Montagnes - n°T-PA-2022-33 ;

Considérant que la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes a décidé de réaliser des travaux pour l'aménagement de son futur siège au sein d'un même bâtiment pour regrouper l'ensemble de ses services actuels et futurs.

Afin de mener à bien ce projet, un marché public de travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la Communauté de Communes de Cluses Arve et Montagnes, n° T-PA-2022-33 a été lancé avec l'assistance du groupement de maîtrise d'œuvre représenté par TANDEM ARCHITECTES. Les lots n°2 « Renforcement structure bois » et 8 « Serrurerie » ont été déclarés infructueux en raison d'absence d'offre.

Compte tenu de ce qui précède, une consultation a été lancée sur MP74.fr via guichet restreint le 9 février 2023 concernant les travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes - Lot n°2 : Renforcement structure bois / Lot n°8 : Serrurerie. La date limite de remise des offres a été fixée au 22 février 2023 à 12h00.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID : 074-200033116-20230615-DP35\_23-AR

SLO

Les critères d'attribution des offres mentionnés au règlement de consultation sont les suivants :

Pour le lot n°02 « Renforcement structure bois » :

- 60 % : Valeur technique de l'offre
- 40 % : Prix ou Valeur économique

Pour lot n°08 « Serrurerie » :

- 50 % : Valeur technique de l'offre
- 50 % : Prix ou Valeur économique

Les variantes sont autorisées pour tous les lots. Une réponse des candidats est obligatoire pour une prestation supplémentaire éventuelle pour le lot 08 - PSE 01 « Câbles tendus en façades ».

L'ouverture des plis a été effectuée le 22 février 2023. Aucune offre n'a été reçue pour le lot n°02 « Renforcement structure bois » et 2 offres ont été reçues dans les délais pour le lot 08 « Serrurerie ».

L'analyse des offres technique et financière a été confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par TANDEM ARCHITECTES.

Suite à l'analyse des offres, la commission MAPA, qui s'est réunie le 24 mai 2023, en vue de l'attribution du marché, a proposé de retenir, pour le lot n°08 « Serrurerie », l'entreprise CAGNIN ROLAND domiciliée 500, rue des Marvays – 74300 THYEZ comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 30 830,00 € HT soit 36 996,00 € TTC décomposée comme suit :

- L'offre de base pour un montant 28 574,00 € HT soit 34 288.80 € TTC
- La PSE n°01 « Câbles tendus en façades » pour un montant de 2 256,00 € HT soit 2 707.20 € TTC.

La commission MAPA a également proposé de déclarer, le lot n°02 « Renforcement structure bois » infructueux en raison d'absence d'offre.

**DECIDE :**

Article 1 :

- **D'attribuer** le Lot n°08 : Serrurerie, du marché de travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes à l'entreprise CAGNIN ROLAND domiciliée 500, rue des Marvays – 74300 THYEZ, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant total de 30 830,00 € HT soit 36 996,00 € TTC décomposée comme suit :

- L'offre de base pour un montant 28 574,00 € HT soit 34 288.80 € TTC
- La PSE n°01 « Câbles tendus en façades » pour un montant de 2 256,00 € HT soit 2 707.20 € TTC.

- **De déclarer** le lot n°02 : Renforcement structure bois, du marché de travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, infructueux en raison d'absence d'offre.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023  
Reçu en préfecture le 16/06/2023  
Publié le  
ID : 074-200033116-20230615-DP35\_23-AR

**SLO**

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes et un extrait en sera publié sur le site internet de la 2CCAM.

Fait à Cluses le 15 juin 2023

Le Président

  
Jean Philippe MAS



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ») ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

« Certifié exécutoire »

Télétransmis le : **16 JUIN 2023**

Publié sur le site internet de la 2CCAM le : **19 JUIN 2023**

Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, Arnaud DEBRUYNE

